

Conférence des Doyens
des facultés de Médecine



MODALITÉS D'ACTUALISATION DE LA LISTE DES REVUES RECOMMANDÉES

La liste des revues recommandées par la Conférence des doyens de médecine et le CNU santé est régulièrement mise à jour. Les demandes de modifications, ajout ou retrait (document de demande ci-joint) peuvent être adressées par courriel à l'adresse suivante :

Medecine-Revues-Recommandees@sorbonne-universite.fr

Un groupe d'experts examinant ces demandes a été constitué comprenant les personnalités suivantes :

Nom	Prénom	Institution	Spécialité
BEAUNE	Philippe	Université Paris Cité	Biochimie
CROISE-LAURENT	Valérie	Faculté de Médecine, Université de Nancy	Imagerie médicale
DAIEN	Claire	Faculté de Médecine, Université de Montpellier	Rhumatologie
FRITZINGER	Anne-Catherine	Sorbonne Université	Documentation
FUNCK-BRENTANO	Christian	Faculté de Santé, Sorbonne Université	Pharmacologie
GILLIBERT	André	Faculté de Santé, Université Rouen Normandie	Biostatistique
MAISONNEUVE	Hervé	Rédacteur scientifique	Santé publique
MOULIN	Bruno	Faculté Médecine, Université de Strasbourg	Néphrologie
SAMAMA	Marc	Faculté de Médecine, Université Paris Cité	Anesthésie- Réanimation
SMATI-GRANGEON	Sarra	Faculté de Médecine, Université de Nantes	Endocrinologie

Nom	Prénom	Institution	Spécialité
UGO	Valérie	Faculté de Santé, Université d'Angers	Hématologie
VABRET	Astrid	Faculté de Santé, Université de Caen	Virologie
VERMERSCH	Patrick	Faculté de médecine, Université de Lille	Neurologie

Les mandats des experts sont de 3 ans, renouvelables. Les experts sont nommés de façon conjointe par le président de la conférence des doyens et le président du CNU santé.

Ce groupe examine régulièrement l'ensemble des demandes extérieures reçues ainsi que celles fournies par les Doyens des facultés de médecine et de santé et les présidents de sous-section du CNU. Les revues récentes ne sont considérées pour une entrée dans la liste qu'après 3 ans d'existence. La liste éventuellement modifiée est remise en ligne 4 fois par an (début janvier, avril, juillet et octobre). En tant que de besoin, les experts prennent avis auprès des doyens, des représentants intégrité scientifique (RIS) de leur université ou faculté, des membres du CNU, des responsables de bibliothèques universitaires, ou de toute autre expert du domaine. Les refus d'inscription ou les retraits sont motivés par un court argumentaire indiquant les points essentiels d'amélioration attendus ou les raisons qui font que la revue n'entre pas dans le champ thématique souhaité. Ces motivations sont adressées aux demandeurs et aux présidents de la conférence des doyens et du CNU santé. Les décisions se prennent si possible par consensus, à défaut par un vote à majorité simple.

Les liste actualisée est publiée sous l'égide de la Conférence des Doyens de santé et du CNU santé.

Le 17 mars 2024